

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Session hiver 2016

POL8005-20
La méthode en science politique
Mardi : 18 h – 21 h

Professeur : Lawrence Olivier

Disponibilité : jeudi:14hrs -17hrs 30 (Bureau : A-3540)

Si la philosophie populaire n'existe pas, c'est qu'il existe tout aussi peu une voie de masse qu'une «voie royale» pour résoudre les problèmes philosophiques, et que philosopher signifie essentiellement «exposer quelque chose en respectant sa complexité.»

Gunther Anders

L'art n'y peut rien.

Descriptif : Séminaire sur la nature et les applications de la recherche systématique en science politique. L'objectif visé est d'amener l'étudiant-E à réfléchir sur la validité des diverses méthodes pour l'étude des forces politiques. Ce séminaire étudie les différentes approches utilisées dans l'analyse des phénomènes politiques. Les questions épistémologiques sont abordées, y compris le rapport entre l'épistémologie et les pratiques de recherche en science politique, de même que les rapports entre l'idéologie et les implications pour la pratique.

Le séminaire : Le cours de cette année de ceux des années précédentes diffère quant à la méthode pédagogique. Les étudiants-es doivent préparer de courtes dissertations sur les composantes de la méthode de recherche : revue de la documentation, problématique, cadre théorique ou hypothèse, choix d'une technique, choix d'une population et même outils d'analyse. De plus, chaque participant-e au cours devra mettre en pratique une technique d'enquête : entrevue, récit de vie, analyse de contenu ou analyse de discours, sondage, recherche expérimentale, etc. L'accent est mis sur les séminaires, tous animés par les étudiants-es.

Objectifs du séminaire : L'objectif principal est de permettre à l'étudiant-E de découvrir les éléments de la démarche de recherche. L'étudiant-e est appelé-e à amorcer de manière concrète sa démarche de recherche à l'aide de travaux pratiques axés sur la compréhension des concepts qui fondent l'univers théorique du sujet de recherche. Une telle approche suppose un regard épistémologique adéquat et par conséquent un réflexe de juste évaluation des théories, outils et méthodes pertinentes à sa recherche.

Plan du séminaire

Le séminaire est organisé de la manière suivante. Le premier, très court, porte sur la présentation du cours et de la mise en œuvre des activités de travail des étudiant-es. Une partie est consacrée à quelques réflexions d'ordre épistémologique. Le second bloc est la présentation des premiers dissertations et des premiers séminaires animés par les étudiants-es.

Lectures obligatoires

Lawrence Olivier et al. L'élaboration de la problématique de recherche : sources, outils et méthode. Paris, L'Harmattan, 2005.

Lawrence Olivier et al. Argumenter son mémoire ou sa thèse. Ste-Foy, PUQ, 2010.

Disponibles en ligne sur le site de la bibliothèque

1. Introduction :

Présentation du cours

Les principes et les travaux

Le mode de fonctionnement du séminaire : Approche pédagogique

Lectures suggérées :

Chantale Bouthat. Guide de présentation des mémoires et thèses. Montréal, UQAM, 1993. C'est incomplet.

Martine Lani-Bayle, Écrire une recherche : mémoire ou thèse. Lyon, Chronique sociale, 2002.

Jean Pierre. Fragnière, Comment réussir un mémoire. Paris, Dunod, 2001.

Jean-Claude Rouveyran. Le guide de la thèse, le guide du mémoire : du projet à la soutenance : règles et traditions universitaires, techniques d'aujourd'hui, traitement de texte, CD-Rom, Internet. Paris, Maisonneuve & Larose, c2001.

1. La revue de la documentation

Question de la dissertation : en quoi la revue de la documentation représente-elle un outil pertinent et efficace dans toute démarche de recherche ? Expliquez en 5 pages maximum avec des exemples tirés de recherche à la maîtrise ou de thèse de doctorat. Une bibliographie d'au moins 5 documents est obligatoire. Elle n'est pas comptabilisée dans les 5 pages.

Le séminaire aura lieu la 4^{ème} semaine : les étudiants-es devront présenter le résultat de leur recherche et soulever quelques interrogations critiques pour animer la discussion. Deux équipes seulement par séminaire.

2. La problématique

Question de la dissertation : comment distinguez-vous un problème de recherche d' une problématique de recherche ? Expliquez en 5 pages maximum avec des exemples tirés de recherche à la maîtrise ou de thèse de doctorat. Une bibliographie d' au moins 5 documents est obligatoire. Elle n' est pas comptabilisée dans les 5 pages

Le séminaire aura lieu la 6^{ème} semaine : les étudiants-es devront présenter le résultat de leur recherche et soulever quelques interrogations critiques pour animer la discussion. Deux équipes seulement par séminaire.

3. La théorie et le cadre d'analyse

Question de la dissertation (a choix): quel peut-être l'utilité de la théorie en sciences sociales ? ou Qu'est-ce qu'un concept et à quoi peut-il servir ? Choisir l'une des deux questions. Expliquez en 5 pages maximum avec des exemples tirés de recherche à la maîtrise ou de thèse de doctorat. Une bibliographie d'au moins 5 documents est obligatoire. Elle n'est pas comptabilisée dans les 5 pages.

Le séminaire aura lieu la 9^{ème} semaine : les étudiants-es devront présenter le résultat de leur recherche et soulever quelques interrogations critiques pour animer la discussion. Deux équipes seulement par séminaire.

4. L'argumentation et la rhétorique

Question de la dissertation : La rhétorique n'est-elle qu'un instrument au service de la propagande politique ? Expliquez en 5 pages maximum. Une bibliographie d'au moins 5 documents est obligatoire. Elle n'est pas comptabilisée dans les 5 pages

Le séminaire aura lieu la 11^{ème} semaine : les étudiants-es devront présenter le résultat de leur recherche et soulever quelques interrogations critiques pour animer la discussion. Deux équipes seulement par séminaire.

5. L'outil d'enquête ou journal de bord

Question de la dissertation : les enquêtes sociales répondent-elles aux critères de scientificité de rigueur, de cohérence interne et externe, de reproductibilité ? Expliquez en 5 pages maximum. Une bibliographie d'au moins 5 documents est obligatoire. Elle n'est pas comptabilisée dans les 5 pages.

Le journal est un document où le chercheur/la chercheuse fait état de l'avancement de ses recherches en lien avec ses préoccupations personnelles.

Le séminaire aura lieu la 13^{ème} semaine : les étudiants-es devront présenter le résultat de leur recherche et soulever quelques interrogations critiques pour animer la discussion. Deux équipes seulement par séminaire.

Les enquêtes :

Les semaines 14 et 15 sont consacrées à la présentation à la poursuite des séminaires sur les questions d'outils d'enquête.

Travaux :

Les travaux se font en équipe sauf exception. Chaque équipe doit choisir 3 des thématiques et une technique d'enquête qu'elle expérimentera. Il est possible pour un-e étudiant-e de présenter les résultats ou l'état d'avancement de ces recherches à la maîtrise. On encourage cette démarche dans le cadre du cours.

Dissertations : 60 %

3 dissertations ; 20% pour chacune

Réponse à la question

Éléments bibliographiques consultés

Le texte de 5 pages doit surtout faire état de ce que vous avez trouvé dans les recherches à la maîtrise et dans les thèses de doctorat. Vous devez être en mesure de présenter un point de vue critique sur le sujet de la dissertation. Par exemple, il ne suffirait pas seulement de dire ce qu'est une revue de la documentation mais aussi et surtout d'en discuter le bien-fondé dans sa forme et dans son contenu. Chaque dissertation doit procéder ainsi.

Séminaire : 20 %

Les séminaires sont animés par un groupe mais tous et toutes participent à la discussion. Le point de vue critique est fortement encouragé. Les membres de l'équipe qui animent le séminaire n'ont pas à préparer des questions discussion ou débat.

Techniques d'enquête ou journal de bord : (au choix) 20%

Les points pour le journal se bord sont additionnés à ceux du séminaire. Le journal de bord peut compter pour 40%.

COURTES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- Adeline, Yves-Marie. Histoire mondiale des idées politiques. Paris, Ellipses, 2007.
- Amossy, Ruth. L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction, Paris. F. Nathan , 2000.
- Bateson, Gregory. La nature et la pensée. Paris, Seuil, 1984.
- Bertram. Georg W. Expérience et réflexivité. Paris, L'Harmattan, 2011.
- Breton, Philippe. Argumenter en situation difficile. Paris, La Découverte, 2004.
- Breton, Philippe et Gilles Gauthier. Histoire des théories de l'argumentation. Paris, La Découverte, 5, 2000.
- Boukraa, Lies. De la crise de la sociologie au problème de son objet. Paris, L'Harmattan, 2003.
- Bourdieu, Pierre. Questions de sociologie. Paris, Minuit, 1984.
- Réponses pour une sociologie réflexive. Paris, Seuil 1992.
- Buffon, Bertrand. La parole persuasive. Paris, PUF, 2002.
- Brochet, Isabelle. Comprendre et interpréter. Le paradigme herméneutique de la raison. Paris, Beauchesne, 1993.
- Cadet, Bernard et Gérard Chasseigne, Traitements de la complexité dans les sciences humaines. Paris, Publibook, 2010.
- Clavier, Paul. Ex Nihilo. Paris, Hermann, 2011.
- Combessie, Jean-Claude. La méthode en sociologie. Paris, La Découverte, 1996.
- Dancy, Jonathan. A companion to epistemology. Oxford, Blackwell Reference, 1992.
- Danblon, Emmanuelle. Argumenter en démocratie. Paris, Éditions Labor, 2004.
- Debarle, Aude Marie et Jocelyne Ohana Les sciences sociales en mutation. Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2007.
- Defaud, Nicolas et Vincent Guiader. Discipliner les sciences sociales : les usages sociaux des frontières scientifiques. Paris, L'Harmattan, 2002.
- De Robillard, Didier. Réflexivité, herméneutique : vers un paradigme de recherche. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Devereux, George. De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement. Paris, Aubier, 1994.
- Dufrénois, Huguette. Le savoir et la pratique scientifique. Montréal, McGraw-Hill, 1990, 1-13.
- Kantardjan, Grégoire. Les grandes théories politiques. Paris, L'étudiant, 2003.

Lany, Jean-Maurice. Les outils pour une pensée systématique. Montréal, Institut de recherche sur le profil d'apprentissage, 1994.

Le, Huu Khoa. Liens méthodologiques et parenté épistémologique entre les sciences sociales. Villeneuve d'Ascq, France Presses universitaires du Septentrion, 2000.

Monnet, Hélène. Pour bien rédiger un récit, une description, une argumentation. Paris, Hatier, 2000.

Missimer, C.A. Goods Arguments : an Introduction to Critics Thinking. Englewoods Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1986.

Moro, Ahmed La méthodologie et les méthodes en sciences humaines et sociales : l'ordre, le désordre et le chaos. Paris, l'Harmattan, 2009

Olivier, Lawrence et Jean-François Payette. Argumenter son mémoire ou sa thèse. Ste-Foy, PUQ, 2010. Perelman, Chaim. L'empire rhétorique. Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1997.

Reboul, Olivier. Introduction à la rhétorique. Théorie et pratique. Paris, PUF, 1994.

Regal, Philip J. The anatomy of judgment. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1990.

Riutort Philippe. Premières leçons de sociologie. Paris, PUF, 2010.

Ritzer, George (Ed.) Metatheorizing. Newbury Park, Calif., Sage, 1992

Robrieux, Jean-Jacques. Les figures de style et de rhétorique. Paris, Dunod, 1998.

Salmon, W. C. Scientific Explanation and the Causal Structure of the World. Princeton, Princeton University Press, 1984.

Simonet, Renée et Jean Simonet. Savoir argumenter: du dialogue au débat. Paris, Éditions d'Organisation, 1999

Toulmin, Stephen E. Les usages de l'argumentation. Paris, PUF, 1993.

Toussaint, Nicole et Gaston Ducasse. Apprendre à argumenter. Initiation à l'argumentation rationnelle écrite. Ste-Foy, Le Griffon d'Argile. 1996.

N. B. Il est interdit de reproduire ce document en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de Lawrence Olivier.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM